

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 34
Du 18 avril 2023

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

GetIT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission Statuts Et Règlements

Réunion du 12/04/2023

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio

Assiste : Damien TRASTET

Champ FUTSAL Senior/ Phase 2 /Niveau1

La Bastide Fut Carca/ Narbonnais F S

Rencontre n° 25476164 DU 06/04/2023

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre du match Mr PIQUEMAL Pascal reçu au district le 06/04/2023 à 22:00
au motif que : « Olivier MASSON ,le gardien du gymnase et moi-même avons attendu les 2 équipes qui ne sont jamais venues »

La commission jugeant en premier ressort,

Agissant sur les fondements de l'article 128 des R G de la FFF précise :

« Pour l'appréciation des faits, leurs déclarations ainsi que celles de toutes personnes missionnées par les instances pour la rencontre et assurant une fonction officielle au moment des faits, sont retenues jusqu'à preuve du contraire »

Par ces motifs

LA COMMISSION DÉCIDE :

MATCH PERDU PAR FORFAIT AUX DEUX ÉQUIPES (application article 31-1 dispositions communes du District)

La Bastide Fut Carca : 0 (-1pt) / Narbonnais F S:0 (-1pt)

FRAIS D'ARBITRAGE : Aux deux équipes (Application du même article 31-1)

AMENDES pour FORFAITS aux deux équipes

Transmet aux Commissions Compétentes pour :

Homologation du résultat

Application des diverses amendes

Seniors Féminines D2/Phase2/D2

TRAPEL FC 2 / Ent ALARIC BRIOLET 1

Rencontre n° 25493302 du 08/04/2023

Match arrêté à la 33eme minute

La commission jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance des pièces versées au dossier, notamment la FMI sur laquelle est précisé l'arrêt de la rencontre à la 33eme minute, le rapport de l'arbitre au motif que : **l'équipe recevant était réduite à moins de sept (7) joueuses**

Agissant selon les fondements de l'article 159 des R G de la FFF, précise : « 3 -En ce qui concerne les compétitions de football a 8 ,un match ne peut débuter ni se dérouler si un minimum de sept (7) joueuses n'y participent pas 2 [...]Si l'équipe ,en cours de partie, se trouve réduite à moins de sept joueuses, elle est déclarée battue par pénalité »

Par ces motifs,

LA COMMISSION DÉCIDE :

**MATCH PERDU par PÉNALITÉ à l'équipe de TRAPEL FC 2
Confirme le résultat acquis sur le terrain**

COUPE FAVRE F /Phase 1

Razes Olympique 1 / Arzens ES 1

Rencontre n° 25792493 du 09/04/2023

Réclamation d'après match

La commission prend connaissance de la réclamation d'après match de l'équipe de ARZENS ES 1 (518004) reçue au district le 11/04/2023 au motif que :

« *Inscription sur la feuille de match du joueur KHADIR Romain n° 1475316915 sur le banc de touche, ce joueur étant sous le coup d'une suspension pour 4 matchs à compter du 02/04/2023 »*

Pour la dire recevable en sa forme

La commission demande au club de RAZES Olympique (519687) de lui fournir toutes les explications relatives à la présence du joueur KHADIR Romain n° 1475316915 sur le banc de touche lors de la rencontre sus visée

La réponse à cette demande devra parvenir au District avant le Mardi 18/04/2023

Le Président de la Commission
M. RUIZ Michel

COMMISSION JEUNES

PV du 12/04/2023

Président : Jérôme TISSEUR

Présents : Mr Jean-Luc PASCAREL, Laurent VOURIOT, Alain DROUIN

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco,

COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE

Demi-finales Coupe de l'Aude U17

OCSM - SCNM le **samedi 29 Avril à 15h**

GOAL 2 - Trébes FC le **Samedi 22 Avril à 15h**

Demi-finales challenge U17

Luc FC – GFPLM le **samedi 22 Avril à 15h**

OCSM 2 – GFC 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

Le club de niveau inférieur reçoit conformément au règlement.

COUPE DE L'AUDE ET CHALLENGE

Demi-finales coupe de l'Aude U15

OCSM – FAC 2 (U15D) le **samedi 22 Avril à 15h** -recevant désigné par tirage au sort-

FUN 1 – FAC 3 (U14 R) le **samedi 29 avril à 15h**

Demi-finales challenge U15

FC BRIOLET 2 – HMO le **samedi 22 Avril à 15h**

FCCM – Us Minervois le **samedi 22 Avril à 15h**

Pour ces 2 match l'équipe de niveau inférieur reçoit

COUPE O'SPORT ET CHALLENGE

Demi-finales Coupe U13 O'Sport

FAC 1 - FUN 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

FAC 3 – FC BRIOLET 1 le **samedi 22 Avril à 15h**

Equipe recevante désignée par tirage au sort.

Demi-finales challenge U13

OCSM 2 – TPFC 1 le **samedi 22 Avril à 15h** -recevant désigné par tirage au sort-

SCNM 3 – GOAL 1 le **Samedi 22 Avril à 15h**

AMENDES

-U17 D2 Fun 1 - Luc FC 1 **Forfait Luc Amende 37€**

DIVERS

La commission invite les clubs à un peu de retenue et de sérieux lorsqu'ils adressent des mails à la commission. Nous invitons également les clubs à prendre connaissance des Pv et des règlements généraux.

Le Match Quillan / EGM était prévu de longue date à 13h30, et Quillan n'avait pas à demander l'accord du club adverse pour modifier l'horaire de la rencontre. Ceci est pourtant un point basique de règlement.

D'autre part, le terrain d'Axat est Homologué catégorie T7. Comme le stipule le règlement de la FFF concernant l'homologation des terrains les vestiaires joueurs et arbitres ne sont pas obligatoires. Conformément aux règlements, nous ne pouvons interdire le déroulement d'une rencontre sur un terrain homologué T7 ne disposant pas de vestiaires ou dont les vestiaires ne sont pas accessibles.

Article 4.6.1 : Niveau T7 Aucun vestiaire affecté à l'installation n'est obligatoire pour le classement des installations en Niveau T7 mais la mise à disposition de vestiaires joueurs est conseillée. S'ils existent, la mise à disposition d'équipements similaires aux niveaux T2 à T6 est conseillée.

Art 4.7.1 : Niveau T7 Aucun vestiaire arbitre affecté à l'installation n'est obligatoire mais sa mise à disposition est conseillée.

La commission tient ce document à la disposition des clubs.

Pour ces raisons, et n'en déplaise à certains clubs qui se veulent procéduriers, une rencontre ne peut être refusée sur un terrain T7 sans vestiaire.

La commission est à l'écoute de tous les clubs et pour toute question concernant un point de règlement vous pouvez nous contacter, le règlement est complexe, il n'y a pas de honte à ne pas le connaître.

Concernant les calendriers, et comme stipulé dans un PV précédent, la commission jeunes a fait le choix en début de saison de ne pas programmer de matchs au milieu et en fin de vacances scolaires. Soit, pour la période actuelle les 29 Avril et 6 Mai. Enfin les week-ends des 20 et 27 mai, en accord avec les clubs, sont réservés aux tournois c'est pourquoi seul le week-end du 13/05 est affecté aux championnats.

Le Président

M. Jérôme Tisseur

Commission seniors

PV du 14/04/23

Président : M. Alexandra BANDIERA

Présents : Mme Axelle GIRARD, Ms Laurent VOURIOT, Frederic REFFLE et Lorenzo BERTONA

DIVISION 4 POULE B

La rencontre RAZES – LIMOUX ne s'étant pas encore jouée et en prenant en compte que cette dernière doit se jouer avant les deux dernières journées.

La commission décide de programmer cette rencontre le week-end du 22 et 23 avril et décale l'avant dernière journée au week-end du 29 et 30 avril.

La commission est consciente que ce changement est effectué tardivement avec un jour de retard et compte sur la compréhension des clubs concernés.

Le président

COMMISSION JEUNES- FOOT D'ANIMATION

PV du 11/04/2023

Président : Bellabiod Myriam

Présents : Bellabiod Myriam , Annie Favier , Joris Biard

Invités : Frédéric Baudin CTD DAP

Excusés : Patrice Boffelli , François Maurin

ORDRE DU JOUR :

Point sur les plateaux et critères du mois de Mars et début Avril.

Point sur les feuilles de match reçues et non reçues.

Décision de la commission de sanctionner dès le weekend qui suit ce PV, les clubs qui ne préviennent pas de leur absence d'U7 à U11.

FEUILLES DE PRESENCE NON TRANSMISES :

En catégorie u7 :

Le 18/03/2023 : FC Alaric poule G

Le 01/04/2023 : Coursan Fleury poule B

En catégorie u9 :

Le 18/03/2023 : FC Trèbes poule B , St Eulalie poule G

Le 25/03/2023 : US Conques poule B

Le 01/04/2023 : Arzens poule A , US Conques poule B , FAC poule G , UFC Narbonnais poule H

En catégorie u11 :

Le 18/03/2023 : GOAL 1 niveau 2 poule B, FCCM 2 niveau 2 poule D, US Conques niveau 3 poule F .

Le 01/04/2023 : FC Quillan 2 niveau 3 poule E , UFC Narbonnais 1 niveau 3 poule H

DECISION COMMISSION :

Suite à de trop nombreux abus et au mécontentement de clubs organisateurs, la commission d'animation a décidé que les clubs seraient sanctionnés par amende pour toutes les catégories du foot d'animation pour la non venue de leur équipe sans avoir averti le club qui reçoit.

Les clubs qui reçoivent devront mentionner sur la feuille : excusés ou non excusés.

Merci de bien remplir les cases des feuilles !

(CLUB PRESENTS, SIGNATURE, CLUB ABSENTS, LICENCE SI DEMANDE)

AMENDES :

GOAL 1 U11 niveau 2 poule B 42€

FCCM 2 U11 niveau 2 poule D 42€

US Conques U11 niveau 3 poule F 42€

FC Quillan U11 niveau 3 poule E 42€

UFC Narbonnais niveau 3 poule H 42€

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Rappel aux clubs : Le sous classement garçon est interdit, le week-end dernier il y a un joueur u11 qui a participé à un plateau u7 ! Des contrôles sur place vont être mis en place.

Certaines feuilles de match u9 et u7 comportent le nom et prénom de l'enfant mais pas de numéro de licence, en avril il est inacceptable qu'un enfant ne soit pas encore enregistré. Merci de régulariser la situation des joueurs.

Pour les clubs qui n'arrivent pas à présenter le nombre d'équipes engagées en début de saison, pensez à faire un ajustement auprès du district.

Pour les équipes qui ne se présentent pas car trop absents, je vous motive à venir sur le plateau et trouver une solution avec le club qui reçoit (compléter des équipes par exemple).

Pour la saison 2023/24 la commission a soumis plusieurs vœux pour l'assemblée générale et au comité directeur pour le bon déroulement des matchs (changement heures pour les u7, sanctions non financières)

TOURNOIS :

FC Trèbes : le 08/05/2023, FC Briole: le 1er et 2/07/2023, Bram : 17 et 18/06/2023

FFBC : 10 et 11/06/2023, Haut Minervois : 10 et 11/06/2023, Limoux : 17 et 18/06/2023

RC Pieusse : 10 et 11/06/2023, FA Carcassonne 20 et 21 Mai.

Vous trouverez les plaquettes sur le site du district !

La présidente